

Image not found or type unknown



Location immo préavis et mutation

Par **cannelle89**, le **22/10/2012 à 19:26**

Bonjour,rnrnrnmon conjoint va être muté d'ici un mois. rnle bail a été signé par nous deux. rnd'après la loi, le délai de préavis est ramené a 1 mois. Cependant est-il toujours d'un mois pour tous les deux. rnSachant que je ne vais pas le rejoindre tous de suite sur son lieu de mutation?rnrnMerci d'avance,

Par **cocotte1003**, le **22/10/2012 à 20:19**

Bonjour, oui il est valable pour vous deux, cordialement

Par **cannelle89**, le **22/10/2012 à 22:00**

merci beaucoup!!!:)